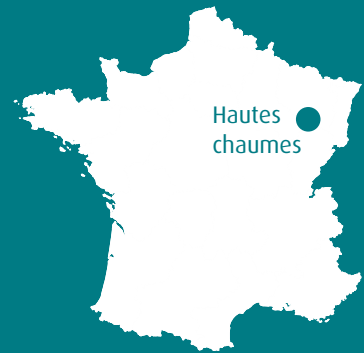


# MESURES AGRI-ENVIRONNEMENTALES POUR LA PRÉSERVATION DES HAUTES CHAUMES



**Sites Natura 2000 :** Hautes-Vosges ; Haut-Rhin ; Vosges du sud ; secteur du Tanet Gazon du Fang ; chaumes du Hohneck, Kastelberg, Eainkopf et Charlemagne ; massif de Saint Maurice et Bussang  
**Président du comité de pilotage :** Philippe Girardin, président du parc des Ballons des Vosges  
**Animateur/opérateur :** PNR des Ballons des Vosges  
**Contact :** Fabien Dupont, f.dupont@parc-ballons-vosges.fr

1 L'Arnica, symbole des hautes chaumes en bon état de conservation.  
 2 La vache vosgienne, race plébiscitée au-dessus de 900 mètres d'altitude.

3 Deux évolutions extrêmes des hautes chaumes : intensification et abandon.

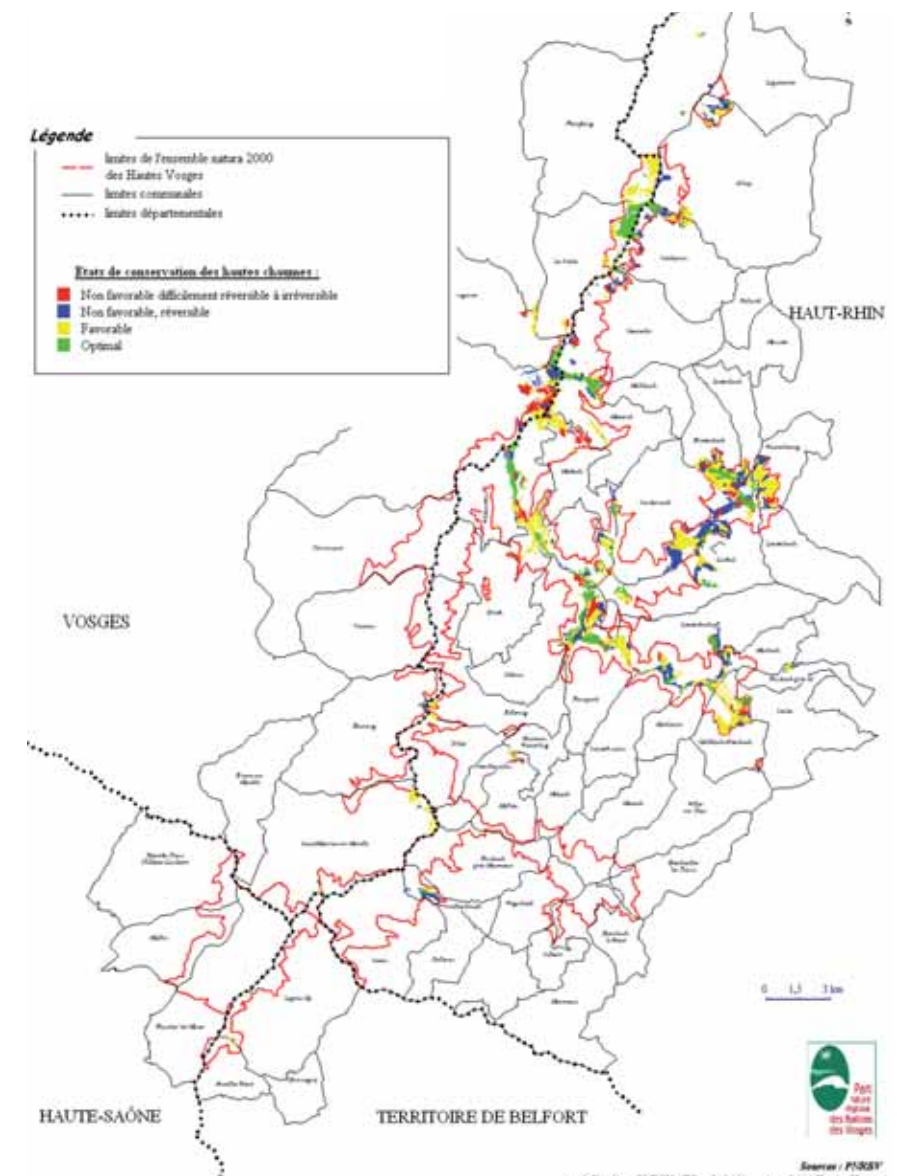


Exploitation agricole intensive, sur fréquentation touristique, développement de domaines skiables : ces facteurs constituaient une menace pour la préservation des hautes chaumes, espaces pastoraux situés à plus de 900 m et qui abritent plus de 250 espèces végétales différentes. Grâce aux mesures agro-environnementales de protection lancées dès

1993, 2000 des 3500 ha de hautes chaumes sont actuellement exploités sans fertilisant ni produit phytosanitaire. En 2008, ce sont 13000 ha au total de surfaces agricoles qui font l'objet de contrats, favorisant ainsi un véritable effet sur le territoire. Un exemple repris

vosgiennes, grignotés par l'urbanisation et les divers aménagements. Les agriculteurs sont ainsi tentés de compenser la perte de terrain agricole en fond de vallée par l'aménagement de prés de fauche sur les terrains d'altitude les plus plats. D'autres causes d'intensification expliquent également cette évolution, notamment la tendance à l'installation des éleveurs toute l'année en altitude, y compris en saison hivernale du fait du développement du tourisme hivernal (ski, etc). Enfin beaucoup d'agriculteurs considèrent ces terrains comme pauvres d'un point de vue agronomique et souhaitent tout simplement améliorer la production fourragère, dans un contexte où la mécanisation permet d'accéder à des terrains de plus en plus ingrats. À l'inverse, certains terrains ont été sous exploités voire abandonnés et sont désormais colonisés par des recrus arbustifs, de la fougère aigle ou encore des genévriers.

**Ensemble Natura 2000 Hautes Vosges : états de conservation des Hautes-Chaumes**



## Le contexte : les hautes chaumes

### 3 500 ha d'habitats d'intérêt communautaire prioritaires

« Hautes chaumes » est le nom donné aux espaces pastoraux situés au-dessus de 900 mètres d'altitude dans le Parc naturel régional des Ballons des Vosges. Elles représentent près de 3 500 ha de zones agricoles mises en valeur par une centaine d'exploitants, fermiers aubergistes pour la plupart. La production dominante est le lait, transformé en fromage et vendu directement dans les fermes auberges : Munster AOC et tome de montagne appelée localement Bargkass.

L'habitat naturel dominant de ces hautes chaumes est lié à une mise en valeur agricole extensive pendant la période correspondant à l'estive. Il s'agit d'une lande pelouse à nard et à myrtille, habitat d'intérêt

communautaire prioritaire de la directive Habitats.

En Europe, dans des régions à climat dit « océanique », on retrouve des variantes de ces formations végétales caractéristiques des montagnes sur roches essentiellement acides (granites) :

– en France : Mont-Dore, Massif central (monts du Forez, Cévennes), Jura, Alpes et Armorique ;

– dans le reste de l'Europe : Allemagne (Forêt-Noire), Écosse (Highlands), Islande, Norvège et Russie.

S'il existe des formations végétales proches dans le Jura ou en Forêt Noire, les hautes chaumes du Massif vosgien, par leur faune et leur flore, mais aussi leurs associations végétales et animales spécifiques sont uniques en Europe.

Les hautes chaumes hébergent près de 250 espèces végétales dont une trentaine sont protégées réglementairement : pulsatille des Alpes, lycopodes, etc. Elles constituent également le refuge pour de nombreuses espèces animales d'origine

arctique ou alpine qui subsistent dans ce secteur dont le climat présente de nombreuses similarités avec celui régnant en Islande (« relicttes » glaciaires).

Ces chaumes côtoient d'autres habitats d'intérêt communautaire comme les tourbières, les pelouses naturelles des cirques glaciaires et, bien sûr, les forêts montagnardes.

### Des milieux menacés

Le bon état de conservation des hautes chaumes est lié à l'exploitation agricole extensive de ces milieux pastoraux. L'habitat naturel d'intérêt communautaire concerné ici – les nardaies riches en espèces (code UE 6230) – est particulièrement bien conservé sur ce petit massif montagneux, alors qu'il est fortement dégradé ailleurs en Europe.

Pourtant, depuis plusieurs décennies ces milieux sont intensifiés, en particulier les terrains les plus plats, notamment du fait de la disparition des terrains agricoles mécanisables dans les fonds des vallées



1 Chaume retournée pour la production de foin.  
2 Lande à myrtille : dans le cadre des mesures agri-environnementales, ces landes doivent être entretenues par le pâturage, sans fertilisation, afin de conserver leur richesse biologique.

3 et 4 Plus de 300 réunions de concertations ont été nécessaires fin d'aboutir à un zonage partagé sur la montagne.  
5 Lande à fougère aigle.



## La mise en place des mesures agri-environnementales

### 17 années de contrats

L'évolution décrite ci-dessus a amené le Parc naturel régional des Ballons des Vosges et ses partenaires à proposer des contrats agri-environnementaux dans le cadre de l'article 19 dès 1993, complétés par des opérations locales agri-environnementales dans les vallées en 1995. Les CTE, les CAD et désormais les MAET ont permis de poursuivre cette politique. Le recul et l'expérience liés à

ces contrats ont amené les acteurs locaux à améliorer le dispositif pour garantir un véritable effet sur le territoire et une appropriation locale des enjeux de préservation.

La méthode et les principes du dispositif, tel qu'il existe désormais sur la montagne vosgienne haut-rhinoise, sont originaux à plus d'un titre. C'est pourquoi cette expérience est présentée dans le cadre des Grands Prix Natura 2000.

### Appropriation locale

Comme tout contrat agri-environnemental, le dispositif haut-rhinois s'appuie sur

des zonages : les contrats sont adaptés aux types de milieux naturels et de contraintes (zones humides, prés, bois, landes, etc).

Ce travail issu d'un diagnostic environnemental a été partagé avec les acteurs locaux dans le cadre de nombreux groupes de travail mis en place dans chaque vallée, où les débats entre agriculteurs, élus, chasseurs et naturalistes ont permis de prendre en compte les différents enjeux du territoire. Au final, le zonage est présenté pour validation en commission départementale d'orientation agricole. Plus de 300 réunions de travail ont été nécessaires pour aboutir

à un zonage concerté sur les 3 500 ha de chaumes, au niveau de 85 exploitations agricoles potentiellement concernées.

Afin de poursuivre cette dynamique, les communes sont appelées chaque année à donner leur avis sur le respect des engagements agri-environnementaux : cette étape permet de maintenir le lien entre élus et agriculteurs.

### Un pilotage multipartenarial

L'ensemble de cette opération est piloté par un groupe réunissant le Parc naturel régional des Ballons des Vosges, la Chambre d'agriculture du Haut-Rhin, le département du Haut-Rhin, la région Alsace et la Direction Départementale des Territoires du Haut-Rhin. Ce comité se réunit régulièrement en tant que de besoin. Les collectivités locales se sont d'ailleurs très fortement engagées dans ce dispositif : ainsi le département et la région cofinancent (à hauteur d'un tiers environ) les mesures agri-environnementales, au côté de l'État et de l'Union européenne.

### Un zonage sur l'ensemble de la SAU

Le choix a été d'engager l'ensemble des espaces ouverts des exploitations agricoles de la montagne vosgienne afin de favoriser un véritable effet sur le territoire et de garantir l'équilibre de la gestion agricole sur l'ensemble de la SAU des exploitations. En effet, comment s'assurer que l'interdiction de l'épandage d'intrants sur une parcelle ne va pas entraîner des reports plus importants sur d'autres parcelles ? Comment garantir l'entretien des surfaces plus ingrates, sur des pentes plus abruptes ?



Un agriculteur intéressé doit ainsi engager obligatoirement toute sa surface déclarée dans le contrat. Les partenaires vérifient ainsi la cohérence globale du projet par exploitation et l'équilibre agri-environnemental du contrat, notamment dans un contexte où les chaumes constituent une partie de la SAU, le reste se trouvant dans les vallées.

### Des outils complémentaires

La mise en place des mesures agri-environnementales a favorisé l'émergence de politiques territoriales comme les plans

de paysage, initiés par le Parc naturel régional des Ballons des Vosges. Ces mesures constituent dès lors des moyens concrets de mise en œuvre de politiques paysagères dans les différentes vallées haut-rhinoises du Parc. D'autre part les travaux importants d'ouverture paysagère bénéficient d'aides dans le cadre de « rénovations pastorales » (région Alsace/département/État). Ils sont élaborés par la Chambre d'agriculture et le Parc qui intervient plus spécifiquement sur la prise en compte des enjeux environnementaux lors de chantiers lourds de restauration (maintien d'arbres isolés, zones humides, etc.).



Ces aides sont suspendues à la contractualisation de MAE afin de garantir également l'entretien des parcelles.

Sensibiliser, communiquer

L'accompagnement des mesures agri-environnementales est également assuré par la mise au point d'outils pédagogiques et de programmes de sensibilisation / formation.

Un document pédagogique présentant les enjeux de préservation des hautes chaumes, les cahiers des charges des mesures agri-environnementales et des fiches

présentant des itinéraires techniques de lutte alternative contre des espèces « envahissantes » a été édité par le Parc et remis à l'ensemble des agriculteurs et communes concernés. Ce livret a été complété d'une cassette vidéo, réalisée par un exploitant agricole, présentant également ces éléments.

Des journées de formation destinées aux agriculteurs ont été organisées, sur des thèmes variés : biodiversité entomologique, flore des hautes chaumes etc.

En 2009, l'ensemble des partenaires s'est mobilisé pour organiser des « assises de la montagne vosgienne haut-

rhinoise » afin de faire le point sur toutes ces années de contrats agri-environnementaux et proposer des perspectives pour le futur.

Quelques éléments d'évaluation

Fin 2008, plus de 90 % des surfaces éligibles sont engagés dans des contrats agri-environnementaux, soit plus de 13 000 ha sur toute la montagne, dont 2 000 ha de hautes chaumes pour 65 exploitations agricoles. Le montant moyen de la rémunération s'élève à 160 €/ha (budget global sur 5 ans : 10 M€).

1 Article de presse suite à l'organisation des « assises de la montagne vosgienne » en septembre 2009.

2 Cinq partenaires engagés dans la démarche agri-environnementale.



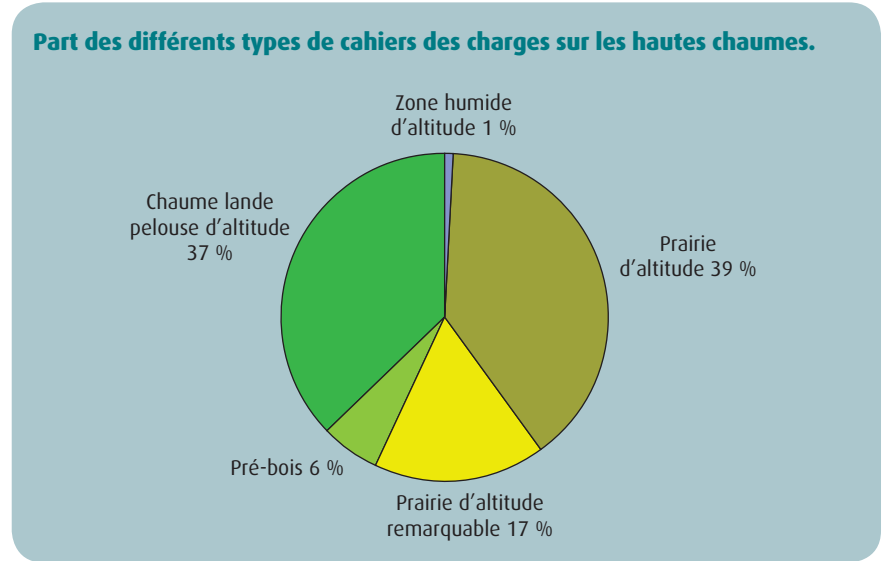
Article from 'Région Alsace' dated September 16, 2009. Title: 'Agriculture Conforter un modèle qui a fait ses preuves en montagne'. It discusses the success of agri-environmental measures in the Vosges mountains, featuring interviews with farmers like Jean-Bernard Perrin, Mireille Klein, and Jérôme Madher.

On constate que la dynamique d'extension des zones fertilisées sur les hautes chaumes est stoppée sur les surfaces contractualisées. Près des 2/3 des surfaces engagées ne reçoivent aucune fertilisation et les produits phytosanitaires sont interdits sur l'ensemble des surfaces engagées dans le dispositif.

Vers un observatoire des espaces ouverts

Afin de garantir une évaluation pérenne du dispositif, le Parc et ses partenaires proposent la mise en place d'un « observatoire » qui s'appuiera en particulier sur près de 300 relevés de végétation mis en place sur un réseau de placettes représentatives.

L'observatoire devrait également apporter des moyens supplémentaires pour poursuivre les efforts de sensibilisation et de formation, ainsi que les recherches



complémentaires sur des méthodes alternatives de lutte contre les espèces à caractère envahissant (fougères, genêts, pétasites etc) puisque l'utilisation de produits phytosanitaires n'est pas autorisée dans le cadre des mesures agri-environnementales.

Perspectives

Le travail élaboré sur les hautes chaumes est étendu aux chaumes franc-comtoises et lorraines où des cahiers des charges identiques sont proposés aux éleveurs.

Le souhait des partenaires est de poursuivre la dynamique en Alsace et de mieux valoriser les MAE auprès des consommateurs de produits locaux de la montagne (absence de produits phytosanitaires, etc). Les assises de la montagne vosgienne ont également permis de valider un certain nombre d'objectifs partagés prioritaires autour des filières, notamment pour la valorisation de la viande bovine vosgienne, l'évolution de l'AOC Munster, les marques de qualité pour d'autres produits agricoles issus de la montagne comme le Bargkass, etc.

Partenaires : Parc naturel régional des Ballons des Vosges, DDT du Haut-Rhin, chambre d'agriculture du Haut-Rhin, conseil général du Haut-Rhin, conseil régional Alsace.